

- 10 juillet 2017
- La Tribune
- TRISTAN PÉLOQUIN La Presse

Une plante « zombie » envahit les lacs

Le myriophylle à épi prolifère à une vitesse inquiétante dans plusieurs plans d'eau estriens

MONTRÉAL — Au moins 40 lacs des Laurentides, et des dizaines d'autres en Estrie, en Outaouais et dans Lanaudière, sont aux prises avec un problème de myriophylle à épi, plante aquatique « zombie » envahissante qui se multiplie de façon exponentielle lorsqu'on la coupe.



PHOTO LA PRESSE, FRANÇOIS ROY **Introduit en Amérique du Nord il y a quelques années, le myriophylle à épi, plante exotique envahissante provenant d'Europe ou d'Asie, se reproduit par bouture plutôt que par germination. Il suffit de le toucher avec une hélice de bateau ou une pagaie de canoë pour que d'autres plants s'enracinent au fond du lac. Rapidement, des herbiers gigantesques de myriophylle prolifèrent et étouffent le reste de la flore aquatique des berges.**

« Parmi ces 40 lacs, il y en a qui sont très sévèrement frappés. Un grand pourcentage de leur superficie est touché. Ça progresse très vite, et c'est une menace pour l'économie touristique de la

région », admet le député fédéral de Laurentides-Labelle, David Graham. De 20 à 30 circonscriptions canadiennes sont aux prises avec le même problème.

« Ça fait longtemps qu'on le dit : pour les Laurentides, c'est un problème qui devrait beaucoup plus nous inquiéter que les algues bleues. Le myriophylle a beaucoup plus d'impacts d'usage sur nos lacs. C'est très préoccupant », lance pour sa part la biologiste Mélissa Laniel, qui surveille la situation pour le Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides.

Introduit en Amérique du Nord il y a quelques années, le myriophylle à épi, plante exotique envahissante provenant d'Europe ou d'Asie, se reproduit par bouture plutôt que par germination. Il suffit de le toucher avec une hélice de bateau ou une pagaie de canoë pour que d'autres plants s'enracinent au fond du lac. Rapidement, des herbiers gigantesques de myriophylle prolifèrent et étouffent le reste de la flore aquatique des berges.

Au lac à la Truite, à Sainte-Agathe-des-Monts, le problème de myriophylle est devenu si sérieux que des résidents se sont regroupés pour contester leur évaluation foncière devant le tribunal administratif du Québec, affirmant que la valeur de leur maison est durement touchée par le problème. En réaction, la municipalité a demandé l'aide du Fonds de défense de la Fédération québécoise des municipalités.

QUERELLES POLITIQUES

L'un des seuls remèdes contre le myriophylle consiste à installer de la toile de jute dans le fond des lacs pour étouffer le myriophylle en lui coupant la lumière. En deux ou trois ans, la toile se décompose, laissant renaître la flore. La technique a fait ses preuves au lac Pemichangan, en Outaouais, mais reste controversée en raison de son coût élevé.

Pour les tenants de la toile de jute, des problèmes administratifs rendent aussi la lutte difficile. « Nous faisons face à beaucoup de problèmes bureaucratiques », confie Rob Perrins, cofondateur de Block-Aid, une entreprise qui a créé une barge spéciale qui déroule des rouleaux de jute au fond des lacs pour combattre le myriophylle.

L'entreprise dit avoir été contactée par une quinzaine d'associations de lacs québécois qui ont réclamé ses services. Le ministère de l'Environnement, qui délivre les certificats d'autorisation au compte-gouttes, refuse que la toile soit maintenue au fond du lac avec des sacs de sable. Les fonctionnaires imposent plutôt des blocs de béton, qui doivent être déposés à l'aide de chaloupes.

Le député David Graham reconnaît que le problème est largement politique : « Avec les lacs, on est confrontés à une drôle de division des pouvoirs. Les berges sont de juridiction municipale, la navigation est fédérale, le fond de l'eau est provincial. Dès qu'il y a un désaccord, rien ne se passe », dit-il.

Les coûts importants du traitement à la toile de jute posent aussi un immense problème. « C'est très, très cher, pour une solution qui risque d'être seulement temporaire. S'il faut recommencer tous les trois ans, ça devient prohibitif », estime le député.

UN REGISTRE

Pour lui, la solution est donc d'abord et avant tout dans la prévention. Son bureau a embauché pour l'été neuf personnes qui sillonnent les lacs de la circonscription pour remettre des dépliants et expliquer aux plaisanciers à quel point le myriophylle se propage facilement.

Le CRE a aussi formé une centaine de bénévoles pour qu'ils reconnaissent la plante aquatique, « dans une optique de faire un suivi de son évolution », explique Mme Laniel.

De plus en plus de municipalités instaurent également des programmes de nettoyage obligatoire des embarcations et des remorques avant la mise à l'eau. « Les gens ont tendance à croire que le myriophylle est propagé par les bateaux à moteur, mais un kayak, un canoë ou un pédalo peuvent faire des ravages encore pires puisqu'ils naviguent beaucoup en eaux peu profondes, où se trouvent les grandes concentrations de myriophylle », souligne le président de l'Association des propriétaires du lac Quenouille, Benoit Huet.

« Les gens doivent aussi savoir que s'ils aperçoivent une talle de myriophylle en face de leur chalet, la pire chose qu'ils puissent faire, c'est l'arracher. Laissez-la tranquille et appelez notre association, c'est le mieux que vous puissiez faire », suggère-t-il.